

Equipe pluriprofessionnelle formée aux soins palliatifs

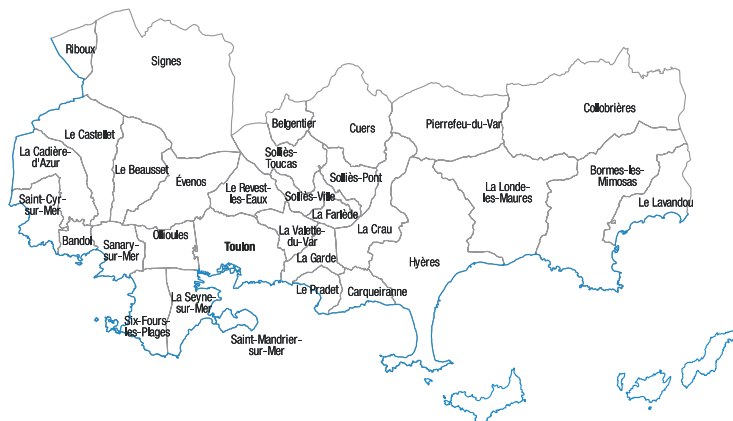
Zone d'intervention 33 communes



- Médecins
- Infirmiers
- Psychologues
- Assistante sociale
- Coordinatrice administrative

L'équipe se déplace au chevet du malade et/ou auprès des soignants, à la demande des professionnels, du patient ou de sa famille.

Elle intervient toujours en coordination avec l'équipe soignante du patient.



Équipe Territoriale de Soins Palliatifs Littoral Var Ouest

etspvarouest@fondationcos.org

Autres équipes territoriales de soins palliatifs

- Centre Var
EMSP Brignoles : 06 40 09 97 59
emsp@ch-brignoles.fr
- Est Var
REVESA : 04 94 60 50 98
patio@ch-draguignan.fr

Domicile

Établissements médico-sociaux



58 avenue de l'Aéroport
83400 HYERES

04 94 35 32 01

Comment définir les soins palliatifs

Ce sont des soins actifs ayant pour objectif de préserver la qualité de vie, de soulager les douleurs physiques et les symptômes d'inconfort.

Dans l'accompagnement de leur projet de vie, ce sont des soins prodigués aux patients atteints d'une maladie chronique, évolutive et inaccessible à la guérison.

Ils prennent également en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle de la personne malade et de son entourage.

L'Équipe Territoriale de Soins Palliatifs

Intervient auprès :

Des patients et de leurs proches

- Pour prévenir, évaluer et traiter la douleur et les symptômes d'inconfort.
- Pour leur permettre d'être pris en charge selon leurs souhaits et leur choix de lieu de vie.
- Pour être à leur écoute et les soutenir :
 - sur le plan psychologique (consultations avec un psychologue ou d'autres intervenants libéraux)
 - sur le plan social (accès aux droits et dispositifs d'aide au maintien au domicile)

Des professionnels de santé hospitaliers ou libéraux

- Afin d'assurer la continuité des soins et des prescriptions dans les parcours hôpital-domicile et faciliter la mise en relation des différents intervenants.
- Pour effectuer des missions de formation.

Vous êtes malade, hospitalisé ou à domicile

Vous pouvez nous contacter directement, ou en faire la demande auprès du médecin du service hospitalier ou de votre médecin traitant.

Vous êtes un membre de la famille ou un proche

Vous pouvez nous contacter pour un conseil, une rencontre avec l'équipe.

Vous êtes un professionnel de santé

Vous pouvez nous contacter au sujet d'une situation complexe d'un patient atteint d'une maladie grave et évolutive : pour le traitement de symptômes réfractaires, un questionnement éthique, une décision collégiale.